

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DETEC

Berne, 22 octobre 2019
VL Ord. OBI / nb

Par e-mail:
konsultationen@bav.admin.ch

Ordonnance sur l'organisation de l'infrastructure ferroviaire (ordonnance OBI)
Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

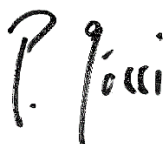
PLR.Les Libéraux-Radicaux accepte cette proposition d'ordonnance sur l'organisation de l'infrastructure ferroviaire (OBI). Dans les grandes lignes, elle correspond à ce qu'a voulu le législateur lors du traitement de la loi au Parlement. Les éléments suivants devraient toutefois être pris en considération :

- › **Service d'attribution des sillons:** En cas de conflit de sillons, il convient de veiller à ce que les trafics de personnes et de marchandises disposent des mêmes conditions pour faire valoir leurs droits. Le PLR s'est exprimé à plusieurs reprises en faveur d'un traitement égalitaire des différents usagers du rail.
- › **Trafic de marchandises:** Le nouvel article 6a de l'Ordonnance sur le transport de marchandises, qui règle les conditions d'accès non discriminatoire aux prestations (publication du prix), est important; il ne doit cependant pas conduire à une complexité trop élevée. Les préoccupations des acteurs directement concernés doivent être prises en considération et, le cas échéant, cet article doit être corrigé.
- › **Droit des passagers:** Le PLR soutient la reprise des normes européennes dans le domaine du droit des passagers. Concernant les abonnés, les entreprises de transport doivent conserver une certaine marge de manœuvre. Une régulation centralisée n'est pas appropriée. Par ailleurs, les droits des usagers du trafic de marchandises devraient également être renforcés, afin d'améliorer la compétitivité du rail.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux
La Présidente

Le Secrétaire général



Petra Gössi
Conseillère nationale

Samuel Lanz